

DOURO

Fiche N.° CG/067
Edition révisée le Octobre 2010
Version FR-02

I. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1. Identification de la préparation : DOURO

1.2. Utilisation de la préparation : Agriculture - fongicide

1.3. Identification de la société / entreprise:

SAPEC Agro, S.A.
Herdade das Praias, Apartado 11 - E.C. Bonfim
2901-852 Setúbal, Portugal

Tél. : 00 351 265 710 100
Fax : 00 351 265 710 105
e-mail: agroseguranca@agro.sapec.pt

1.4. Téléphone d'appel d'urgence : appeler le 15 ou le centre antipoison (Paris : 01 40 05 48 48) puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude, N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)

II. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement : Nocif
Risques pour l'homme : Irritation des yeux. Risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Danger pour l'environnement : -
Autres dangers : -

III. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° CAS -	N° CE	Concentration (p/p) %	Symbole de danger	Risques (Phrases R) (1)
Penconazole (C ₁₃ H ₁₅ Cl ₂ N ₃)	66246-88-6	266-275-6	10,2	Xn	R48/22
Cyclohexanone	108-94-1	203-631-1	10 - 15	Xn	R10 ; R20

(1) Texte intégral des phrases R : voir chapitre XVI

IV. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : ne jamais laisser la victime seule. Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez les secours (15), le service médical ou le centre anti-poison.

DOURO

Fiche N.° **CG/067**
Edition révisée le **Octobre 2010**
Version **FR-02**

- Inhalation :** en cas d'inhalation accidentelle, amener la victime à l'air libre. Contrôle de la respiration et si nécessaire, prévoir l'oxygénothérapie. Consulter un médecin si les symptômes persistent ou se développent.
- Ingestion :** en cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau uniquement si la victime est consciente. Contacter immédiatement un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne jamais faire vomir sauf avis contraire du médecin ou du centre anti-poison.
- Contact avec les yeux :** en cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire y compris sous les paupières pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Contact avec la peau :** en cas de contact avec la peau enlever les vêtements souillés. Laver les parties concernées immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon pendant 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
- Les symptômes et les effets (PENCONAZOLE)** -ingestion : troubles gastro-intestinaux, nausées, maux de tête, anorexie, dépression du système nerveux central, vomissements, diarrhée et douleurs abdominales
-inhalation : troubles respiratoires, toux, dyspnée, rhinite et augmentation des sécrétions bronchiques.
-contact : irritation des yeux de la peau et des muqueuses, larmoiement des yeux, conjonctivite et dermatite.
- Conseil au médecin :** en cas d'ingestion faire vomir ou effectuer un lavage gastrique, éviter d'aspirer du produit, ou bien administrer du charbon actif ou du sérum physiologique (type: sulfate de sodium ou de magnésium ou bien similaire).

V. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction: poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂), brouillard d'eau, poudre sèche.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser:
un jet d'eau concentré risque d'étendre l'incendie.

Équipement de Protection Spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:
portez un équipement de protection individuel complet, vêtements adaptés et un respirateur portable.

Danger particulier résultant de l'exposition;
lors d'un incendie, des gaz irritants et probablement toxiques peuvent être générés par décomposition thermique ou de combustion (oxydes de carbone, d'azote, composés chlorés).

DOURO

Fiche N.° **CG/067**
Edition révisée le **Octobre 2010**
Version **FR-02**

Mesures de lutte contre l'incendie:

procéder à l'évacuation complète des locaux concernés. Combattez le feu depuis une zone protégée. En fonction de la localisation du feu, il est souvent préférable de ne pas utiliser d'eau pour éviter le risque de contamination de l'environnement. Si cela n'est pas possible, refroidir les citernes/fûts exposés au feu à l'aide d'eau pulvérisée. Prenez les mesures adéquates afin de prévenir une contamination de l'environnement. Si possible recueillir l'eau d'incendie et l'endiguer pour la traiter ultérieurement.

VI. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions Individuelles:

utiliser un vêtement de protection approprié, des gants et un masque de protection des yeux / du visage pour filtrer les vapeurs. Isoler la zone contaminée et interdire son accès aux personnes non nécessaires. Eliminer toute les matières combustibles susceptibles de s'enflammer. Éviter de toucher ou d'inhaler du produit. Ventiler un local contaminé confiné avant d'y pénétrer.

Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas rejeter les résidus à l'égout, dans les eaux de surfaces ou dans les cours d'eau, ne pas rejeter dans l'environnement. Endiguer le produit répandu si cette opération ne présente pas de risques. Si le produit a contaminé les plans d'eau, le sol ou la végétation, avertir les autorités locales compétentes.

Méthodes de nettoyage:

endiguer le produit répandu, et le collecter à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (terre, kieselgur, vermiculite) et le déposer dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales ou nationales en vigueur. Eviter de produire des poussières. Eviter d'utiliser de l'eau pour le nettoyage.

VII. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation:

utiliser les vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact direct avec le produit ou son inhalation. Manipuler dans des zones bien ventilées, équipées si possible d'un rince œil et d'une douche. Éliminer le plus possible les sources possibles d'incendies dans la zone de manipulation et de stockage. Il est nécessaire d'avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas fumer, manger ou boire pendant la manipulation du produit. Après la manipulation, enlever les vêtements contaminés et se laver les mains soigneusement avec de l'eau et du savon neutre. Garder les équipements de protection individuelle et les vêtements contaminés bien séparés des autres vêtements et les laver à part. Ne manipuler des produits dont l'emballage a été endommagé qu'avec des vêtements de protection adéquate. Conservez le récipient bien fermé lorsque le produit ne doit pas être utilisé.

DOURO

Fiche N.° **CG/067**
Edition révisée le **Octobre 2010**
Version **FR-02**

7.2. Stockage: conserver uniquement dans le contenant original, bien fermé et étiqueté. Stocker les récipients à l'abri du gel et de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants et du public. Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer près de sources de flammes et de chaleur. Prévoir dans les zones de stockage des mesures pour la lutte contre l'incendie et des précautions contre les décharges électrostatiques.

Stabilité au stockage: conserver entre 0°C et 35°C

Utilisations particulières:

voir les informations transmises par le fabricant sur l'étiquette du produit.

VIII. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites

d'expositions: penconazole - DJA : 0.03 mg/kg p.c./j

8.2. Contrôle de l'exposition

Au niveau des professionnels concernés:

tenir à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

- Protection respiratoire: appareil respiratoire.
- Protection des mains: gants résistants aux produits chimiques (en nitrile).
- Protection des yeux: lunettes de sécurité qui assurent la protection complète des yeux.
- Protection de la peau: tablier imperméables ou autres tissus de protection adaptés, bottes en plastique ou en caoutchouc résistants aux produits chimiques.

Au niveau de l'environnement:

éviter de déverser du produit. Garder le produit dans des conditions de stockage appropriées. Conserver les contenants hermétiquement fermés.

IX. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

État physique : liquide
Odeur : légère
Couleur : jaune clair à jaune

DOURO

Fiche N.° **CG/067**
Edition révisée le **Octobre 2010**
Version **FR-02**

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

pH:	5.0 à 8.0 (à 1% en dispersion dans l'eau)
Point d'ébullition:	>143 °C
Inflammabilité:	-
Point éclair:	65,5 °C
Point de fusion:	non approprié
Densité relative:	0,97 à 0,98 g/cm ³ (à 20 °C)
Solubilité:	miscible avec l'eau
Propriétés explosives:	aucune en conditions normales de manipulation
Propriétés oxydantes:	non disponible
Pression de vapeur:	non disponible
Solubilité:	non disponible
Viscosité:	non disponible
Densité de vapeur:	non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log p) :	non déterminée
Taux d'évaporation:	non disponible

9.3. Autres informations:

Température d'auto-inflammation: 210 °C

X. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.1. Conditions à éviter éviter de stocker à proximité de sources de chaleur, de l'humidité.
Garder éloigner des aliments, des boissons et des bouteilles d'eau
ouvertes.

10.2. Matières à éviter Polyéthylène, métaux ferreux.

10.3. Produits de décomposition dangereux
peut générer, par décomposition thermique ou par combustion lors d'un
feu, des gaz irritants et très toxiques (oxydes de carbone et d'azote,
composés chlorés).

XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'entrée dans l'organisme : contact avec la peau, les yeux, par ingestion et inhalation.

Toxicité aiguë

Par voie orale :	DL50 rats : 2574 mg/kg
Par voie cutanée :	DL50 rats > 4000 mg/kg
Par inhalation :	CL50 rats > 5294 mg/m ³
Irritation de la peau :	non irritant
Irritation des yeux :	irritant

DOURO

Fiche N.° **CG/067**
Edition révisée le **Octobre 2010**
Version **FR-02**

Sensibilisation de la peau : pas d'effet sensibilisant

Effets cancérogènes: Non
Effets sur la reproduction: Non
Effets tératogènes: Non
Effets mutagènes: Non

XII. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Éviter tout déversement dans l'environnement. Danger pour l'environnement : toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.1. Écotoxicité

Toxicité pour le Poisson : Truite arc-en-ciel CL50 (96 h) 6,8 mg/l Carpe 12,1 mg/l
Toxicité pour les invertébrés Aquatiques: Daphnia magna EC50 (48 h) 3,9 mg/l
Toxicité pour les oiseaux : pratiquement non toxique
Toxicité pour les abeilles : données non disponibles

12.2. Mobilité : Non disponible

12.3. Persistance et dégradabilité: Non disponible

12.4. Potentiel de bio-accumulation: Non disponible

12.5. Résultat de l'évaluation PBT : Non disponible

12.6 Autres effets nocifs: Non disponible

XIII. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets : éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Élimination : les conteneurs vides doivent être rincés trois fois et l'eau de rinçage doit être reversée dans la cuve du pulvérisateur. Éliminer les emballages vides via la filière de collecte ADIVALOR. Le réemploi des emballages est interdit.

Manipulation : les contenants doivent être fermés et étiquetés. Éviter le contact direct avec la peau.

DOURO

Fiche N.° CG/067
Edition révisée le Octobre 2010
Version FR-02

XIV. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Précautions particulières

Stable à température ambiante pendant le transport. Transporter le produit dans des conteneurs appropriés, fermés et étiquetés.

Informations complémentaires :

Transport par route ADR 2009/RID

Numéro ONU : 3082
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Code de classification: M6
Nom d'expédition: UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PENCONAZOLE) 9, III, (E)

Note : exemption à l'ADR des quantités limitées, code LQ7 (les regroupements de colis dont le poids total ne dépasse pas 30 kg sont exonérés à condition que chaque colis ne dépasse pas 5 Litres)

Transport maritime IMDG

Numéro ONU : 3082
Classe : 9
Etiquette : 9
Groupe d'emballage : III
Polluant marin : oui
Nom d'expédition : UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PENCONAZOLE) 9, III

XV. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification : ce produit est étiqueté selon les Directives CE

Symbole (s) :



Xn – Nocif

Phrase(s) R : R36 - Irritant pour les yeux.
R48/22 - Nocif : risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Phrase(s) S : S2 - Conserver hors de la portée des enfants.

DOURO

Fiche N.° **CG/067**
Edition révisée le **Octobre 2010**
Version **FR-02**

S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 - Ne pas respirer les vapeurs de pulvérisation.
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Autre réglementation :

SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.].
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Délai de ré-entrée sur les parcelles traitées : 24 heures

XVI. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque :

R10 - inflammable
R20 - Nocif par inhalation
R48/22 - Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Autres réglementations :

Rubrique ICPE 1173/1432c - stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (toxiques pour les organismes aquatiques) Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée - rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 juillet 2009.

Base de Données de référence :

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Substances.

Législation de référence :

Directive 91/689/CEE
Directive 91/156/CEE
Directive 2001/58/CE
Règlement (CE) 1907/2007

Autre(s) ouvrage(s) :

The e-Pesticide Manual, version 3.2 2005-06, 13^{ème} Edition, Editeur CDS Tomlin
Manuel Toxicologique des produits phytopharmaceutiques - Institut National de Toxicologie / AEPLA Espagne

DOURO

Fiche N.° **CG/067**
Edition révisée le **Octobre 2010**
Version **FR-02**

Glossaire:

SC : Suspension Concentrée
DL 50 : Dose Létale 50
CAS : Chemical Abstract Service
CL 50 : Concentration Létale 50
CE 50 : Concentration Effective moyenne
DJA (ou ADI) : Dose Journalière Admissible

Cette fiche de données de sécurité résume nos connaissances à la date de publication de ce document qui proviennent de sources que nous considérons comme être dignes de foi. Ces informations sont fournies à titre indicatif afin de manipuler, de stocker, d'utiliser et d'éliminer le produit dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Chaque utilisateur doit lire attentivement cette fiche de sécurité et tirer partie des renseignements en fonction du contexte et de la façon dont le produit sera manipulé et utilisé sur le lieu de travail. Ces informations ne concernent que le produit nommé désigné et peuvent être rendues caduques, sauf avis contraire spécifique, en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances. Aucune responsabilité ne sera acceptée pour toute blessure, perte ou dommage résultant de l'absence de prise en compte des informations ou des conseils contenus dans cette fiche de données de sécurité.

Si des précisions ou des informations supplémentaires sont nécessaires pour s'assurer qu'une évaluation appropriée du risque peut être faite, l'utilisateur doit contacter le fabricant du produit.